

0460530B
ACADEMIE DE TOULOUSE
COLLEGE D'OLT
1 RUE ANDRE DALARD
46700 PUY L EVEQUE
Tel : 0565213255

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 2

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/10/2023

Réuni le : 09/11/2023

Sous la présidence de : Catherine Gey

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration adopte les tarifs 2024 liés aux prestations diverses (location du studio, tarif de dégradation, frais de copie...) selon les tarifs ci-joints ainsi que le taux de vétusté

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Gey

Prénom : Catherine

Signé le : 13/11/2023 17:11:54

Tarifs de prestations diverses 2024

<u>Location de la chambre d'hôte</u>	<ul style="list-style-type: none">- Nuit : 8 €- Mois : 70 €
<u>Dégradation ou perte de carnet de correspondance</u>	<ul style="list-style-type: none">- 6,00€
<u>Photocopies</u>	<ul style="list-style-type: none">- 0.10 € la copie
<u>Perte de clé ou du badge de l'ascenseur</u>	<ul style="list-style-type: none">- 25 €
<u>Dégradation de matériel (biens mobiliers)</u>	<ul style="list-style-type: none">- au prix de la réparation (si possibilité de réparation)- au prix du remplacement
<u>Dégradation / perte des manuels scolaires, livres et CD</u>	<ul style="list-style-type: none">- au prix du remplacement avec application d'un abattement pour vétusté par rapport au prix coutant du neuf.
<u>Vétusté</u>	<ul style="list-style-type: none">- Entre 0 et 2 ans : 10%- Entre 3 et 4 ans : 30%- 4 ans et plus : 50%